



L'abaya n'est pas un signe religieux, affirme le Conseil français du culte musulman

En réaction au débat sur les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires, le Conseil français du culte musulman a dénoncé dans un communiqué que l'abaya soit présentée « à tort par certains comme un signe religieux musulman ».

Blazenka Babic / Getty Images/iStockphoto Le Conseil français du culte musulman dit son « sentiment d'être face à un énième débat sur l'islam et les musulmans avec son lot de stigmatisations ».

Blazenka Babic / Getty Images/iStockphoto

Le Conseil français du culte musulman dit son « sentiment d'être face à un énième débat sur l'islam et les musulmans avec son lot de stigmatisations ».

RELIGION - L'abaya, dont le port à l'école suscite régulièrement des débats, « n'est pas » un signe religieux musulman, a affirmé le Conseil français du culte musulman (CFCM) dans un communiqué lundi 12 juin.

« Nous sommes dans le droit de nous interroger sur l'autorité qui, dans notre République laïque, a décrété que l'abaya (longue robe traditionnelle couvrant le corps, ndlr) est un signe religieux musulman », écrit le CFCM. « Pour nous, ce vêtement n'en est pas un », ajoute-t-il. Le Conseil français du culte musulman dit son « sentiment d'être face à un énième débat sur l'islam et les musulmans avec son lot de stigmatisations ».



« Dans la tradition musulmane, que nous défendons, un vêtement quel qu'il soit n'est pas un signe religieux en soi. Il suffit de parcourir les pays à majorité musulmane pour se rendre compte que les citoyens de ces pays, de toutes confessions, ne sont pas distinguables par les vêtements qu'ils portent », dit-il.

Le CFCM réagit au débat sur les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires qui s'est cristallisé sur le port de l'abaya. Ce terme arabe, qui se traduit par robe ou manteau, est présenté à tort par certains comme un signe religieux musulman. <https://t.co/jNLkdZObol>
— CFCM (@CfcmOfficiel)

Voir le tweet

Ni étendard ni slogan

Au sujet des « cas très rares » d'enfants qui ne se sont pas conformés à la loi de 2004 qui interdit le port ostensible de signes religieux, « le CFCM rappelle que leur religiosité n'est pas un produit ou un objet de publicité, ni un étendard ou un slogan de manifestations ».

Dans une circulaire publiée par l'Éducation nationale en novembre dernier, les abayas sont considérées - comme les bandanas et jupes longues, également cités - comme des tenues pouvant être interdites si elles sont « portées de manière à manifester ostensiblement une appartenance religieuse ».

Le texte précise qu'il faut distinguer les signes ou tenues qui manifestent « par leur nature même, une appartenance religieuse » de ceux qui « peuvent le devenir » en raison « du comportement de l'élève ». « Dans les deux cas, ils sont interdits », ajoute la circulaire. Toute la question est donc de décider si le « comportement de l'élève »



indique que son abaya est le signe d'une « *appartenance religieuse* ».

Le CFCM fut longtemps l'interlocuteur des pouvoirs publics sur le culte musulman mais l'exécutif a cessé ses relations avec lui, lui préférant une autre structure, le Forif (Forum de l'islam de France), qui ne s'est pas exprimée sur ce sujet.

« **Atteintes à la laïcité** »

Mercredi 7 juin, les chiffres mensuels des atteintes déclarées à la laïcité pour le mois de mai 2023 ont été publiés par le ministère de l'Éducation nationale. Si le nombre d'atteintes à laïcité à l'école a baissé globalement de 30 % entre avril et mai 2023, passant de 625 à 438 incidents déclarés, la part des incidents relevant du port de signes et tenues religieux, dont les abayas peuvent faire partie, y a augmenté, représentant 56 % du total des incidents (contre 37 % en avril et 42 % en mars).

C'est dans ce contexte que, la veille, Pap Ndiaye, le ministre de l'Éducation nationale, rencontrait les recteurs d'académie sur les questions de laïcité, les appelant à la « *fermeté* » sur un sujet qui alimente de nombreux débats. Face à cela, les syndicats du personnel de l'Éducation nationale ont dénoncé le fait que le gouvernement « *se défasse sur les chefs d'établissement* » sur cette question.

À voir également sur Le HuffPost :

Vous ne pouvez pas visionner ce contenu car :

- Vous avez refusé les cookies associés aux contenus issus de tiers en vous abonnant. Vous ne pourrez donc pas lire nos vidéos qui ont besoin de cookies tiers pour fonctionner.
- Vous utilisez un bloqueur de publicité. Nous vous conseillons de le désactiver afin d'accéder à nos vidéos.

Si vous n'êtes dans aucun de ces deux cas, contactez-nous à aide@huffingtonpost.fr.

